

	Ligue Grand Est de Badminton Maison des Sports 13 rue Jean Moulin 54510 TOMBLAINE	Identifiant : Règlement InterCodep 2025-2026	PAGE N° 1
--	---	---	-------------------------

**Règlement du championnat JEUNES
Grand Est des Comités Départementaux
(InterCodep)**

INDICE DE REVISION	DATE D'APPLICATION	OBJET DE LA REVISION
Z		Projet
A	01/09/2016	Saison 2016/2017
B	01/09/2017	Saison 2017/2018
C	01/09/2018	Saison 2018/2019
D	01/09/2019	Saison 2019/2020
E	01/09/2020	Saison 2020/2021
F	01/09/2021	Saison 2021/2022
G	01/09/2022	Saison 2022/2023
H	01/09/2023	Saison 2023/2024
I	01/09/2024	Saison 2024/2025
J	01/09/2025	Saison 2025/2026

REDACTEURS
??? Responsable de la CRJ

DESTINATAIRES
Membres de la CRJ LGEBaD, Présidents des CODEP de la LGEBaD, les clubs participants et salariés LGEBaD.

	Ligue Grand Est de Badminton Maison des Sports 13 rue Jean Moulin 54510 TOMBLAINE	Identifiant : Règlement InterCodep 2025- 2026	PAGE N° 2
--	---	--	----------------------------------

SOMMAIRE

1. OBJET.....	3
2. DOMAINE D'APPLICATION.....	3
3. REFERENCES.....	3
4. DEFINITIONS.....	3
5. DESCRIPTION DETAILLEE	
ART. 1 INSCRIPTIONS ET TARIFS.....	5
ART. 2 COMPOSITION DES EQUIPES.....	5
ART.3 ORGANISATION DE L'INTERCODEP SUR LA SAISON.....	6
ART. 4 DEROULEMENT D'UN INTERCODEP.....	7
ART. 5 CEREMONIE	9

	Ligue Grand Est de Badminton Maison des Sports 13 rue Jean Moulin 54510 TOMBLAINE	Identifiant : Règlement InterCodep 2025- 2026	PAGE N° 3
--	---	--	----------------------------------

1. OBJET

Le présent règlement a pour objet de préciser les conditions dans lesquelles doivent se dérouler le Championnat JEUNES Grand Est des Comités Départementaux de Badminton (**InterComité**).

Il précise les modalités d'inscription, de participation et d'organisation de chaque tour.

2. DOMAINE D'APPLICATION

Les modalités du présent règlement sont exclusivement destinées à cette compétition.

3. REFERENCES

Principes sportifs 03.01: Règlement Général des Compétitions.

4. DEFINITIONS

CODEP : Comité Départemental.

CRJ : Commission Régionale Jeunes.

InterComité : Championnat JEUNES Grand Est des Comités Départementaux de Badminton.

JA : Juge-Arbitre.

LGEbAd : Ligue Grand Est de Badminton.

	Ligue Grand Est de Badminton Maison des Sports 13 rue Jean Moulin 54510 TOMBLAINE	Identifiant : Règlement InterCodep 2025- 2026	PAGE N° 4
--	---	---	-------------------------

5. DESCRIPTION DETAILLEE

L'**InterComité** est une compétition officielle par équipe organisée par le LGEBaD dans les catégories benjamines et minimes permettant de désigner le CODEP champion du Grand Est pour la saison en cours.

Une rencontre d'**InterComité** oppose 2 CODEP au travers de 10 matchs :

- 5 matchs en benjamin : 1 simple homme, 1 simple dame, 1 double homme, 1 double dame et 1 double mixte
- 5 matchs en minime : 1 simple homme, 1 simple dame, 1 double homme, 1 double dame et 1 double mixte

La compétition se déroule sur 1 seul weekend dont la date est publiée dans le calendrier de la ligue :

L'InterCodep s'organise en 1 poule « haute » de **4 ou 5** CODEP, **nommé « Excellence »** / 1 poule « basse » de **4 ou 5** CODEP, **nommé « Honneur »**. Les poules étant faites d'après les résultats de la saison précédente

- **JOUR 1** - Le samedi :
 - **1** 2 à 3 rencontres par CODEP dans la poule ~~haute~~ **Excellence** (1 à 3 tours)
 - 1 **à 3** rencontres par CODEP dans la poule ~~basse~~ **Honneur** (1 **à 3** tours)
- **JOUR** - 2 le dimanche :
 - 1 à 2 rencontres par CODEP dans la poule ~~haute~~ **Excellence** (2 tours)
 - **1 à 2** rencontres par CODEP dans la poule ~~basse~~ **Honneur** (2 tours)
 - Podium et remise des récompenses

La gestion de **l'InterComité** est confiée par la LGEBaD à la CRJ :

Pour la LGEBaD
Responsable de la Commission Régionale Jeunes compétitions
crj@lgebad.com

Salarié LGEBAD référent
Grégoire MULLER
Tél. : 06 88 91 01 73
gregoire.muller@lgebad.com

La CRJ peut confier l'organisation au CODEP ou club accueillant l'**InterComité**.

La ligue aura en charge la fourniture des volants durant les rencontres et des récompenses.

BadNet est utilisé pour la gestion de cette compétition.

	Ligue Grand Est de Badminton Maison des Sports 13 rue Jean Moulin 54510 TOMBLAINE	Identifiant : Règlement InterCodep 2025- 2026	PAGE N° 5
--	--	---	---

ART.1 INSCRIPTIONS ET TARIFS

- 1.1 L'**InterComité** Jeunes Grand Est concerne les 9 CODEP de la LGEBaD.
- 1.2 Chaque CODEP s'engage à aligner à chaque tour une équipe dans les conditions de l'ART.2
- 1.3 Tous les joueurs minibads, poussins, benjamins et minimes de la LGEBaD à jour de leur licence auprès de la FFBad peuvent participer à cette compétition sous réserve qu'ils soient sélectionnés par leur CODEP respectif.
- 1.4 Les inscriptions des équipes sur BadNet se font par la CRJ.
- 1.5 Les capitaines de chaque équipe doivent se déclarer sur BadNet par leur compte personnel au plus tard 2 semaines avant le début des rencontres.
- 1.6 Les capitaines doivent inscrire leurs joueurs dans BadNet au plus tard 1 semaine avant le début des rencontres.
- 1.7 Les frais d'inscriptions s'élèvent à 100 € par CODEP payable à la LGEBaD à réception de la facture envoyée par le secrétariat de la ligue.

ART.2 COMPOSITION DES EQUIPES

- 2.1. La composition type d'une équipe est de 2 garçons et 2 filles par catégorie d'âge (benjamin et minime) mais il est possible d'inscrire plus de joueurs que la composition type.
- 2.2. La composition minimale d'une équipe est de 2 garçons/1 fille ou 2 filles/1 garçon par catégorie d'âge (benjamin et minime).
- 2.3. **Appartenance des joueurs :**
 - 2.3.A.1. Chaque joueur de l'équipe doit, **sauf équipe incomplète de 3 joueurs ou plus**, appartenir au même CODEP.
 - 2.3.A.2. **Lors de l'intercomité LGEBaD, une équipe d'un CODEP qui n'arrive pas à constituer une équipe complète (minimum 8 joueurs), peut à l'initiative de l'organisateur (la LGEBaD) être complétée avec des joueurs d'un autre CODEP de la LGEBaD, uniquement si plus de 2 joueurs sont manquants pour constituer une équipe complète. Les joueurs(euses) qui renforcent ne doivent pas avoir dans chaque catégorie de jeune, une cote de simple supérieur à la cote de simple du meilleur jeune du CODEP qui bénéficie du renfort. Le CODEP dont l'équipe est incomplète (5 joueurs ou moins), se réservant le droit ou de refuser cette initiative ou de se déclarer forfait. Dans le cas de figure où l'équipe d'un CODEP a été renforcée, si ce CODEP se situe en poule basse, et termine à la 1^{ère} place, alors il ne pourra pas monter en poule haute et sera classée automatiquement à la dernière place lors de la cérémonie de remise des prix . En conséquence,**

	Ligue Grand Est de Badminton Maison des Sports 13 rue Jean Moulin 54510 TOMBLAINE	Identifiant : Règlement InterCodep 2025- 2026	PAGE N° 6
--	---	--	----------------------------------

ce sera le 2^e qui accèdera lors de la saison d'après à l'échelon supérieur, et qui terminera officiellement 1^{er} de la poule basse.

Pour déterminer le CODEP qui accèdera en poule haute, on établit le classement final de la poule basse en retirant les résultats des rencontres du CODEP qui a été renforcé.

Et si l'équipe d'un CODEP qui a été renforcé se situe en poule haute, ce CODEP sera classée automatiquement à la dernière place. Et en conséquence, la saison d'après il jouera en poule basse.

Le classement final de la poule haute se fera en retirant les résultats des rencontres du CODEP qui a été renforcé.

2.4. Un joueur ne peut être inscrit que dans une seule catégorie d'âge par rencontre.

2.5. Surclassement :

- Un joueur MiniBad peut jouer en catégorie benjamin.
- Un joueur poussin peut jouer en catégorie benjamine ou minime.
- Un joueur benjamin peut jouer en catégorie minime.

2.6. Les joueurs faisant l'objet d'une sanction disciplinaire ne peuvent pas prendre part aux **InterComité** pendant la durée de la sanction.

2.7. Les joueurs composant une équipe peuvent être différents d'une rencontre à l'autre.

ART.3 ORGANISATION DE L'INTERCODEP DURANT LA COMPETITION

3.1. Confection des poules

La CRJ crée 2 poules : 1 poule « **Excellence** » de **4 ou 5** CODEP / 1 poule « **Honneur** » de **4 ou 5** CODEP.

Pour la saison 2024/2025, la poule « **Excellence** » regroupe les CODEP arrivés aux 5 premières places lors de l'**InterComité** de la saison 2023/2024 et la poule « **Honneur** » les 4 CODEP restants.

A partir de la saison 2025/2026 :

- La poule « **Excellence** » est constituée :
 - Des CODEP arrivés 1, 2, 3 et 4 au classement de la poule « **Excellence** » de la saison précédente + du CODEP arrivé 1^{er} de la poule « **Honneur** »
 - **Le CODEP qui accède en poule « Excellence » la saison d'après peut décider de rester en poule « Honneur ». Cette décision unilatérale devra parvenir à la LGEBaD lors du 1^{er} trimestre de la saison concernée. La poule « Excellence » sera alors constituée de 4 équipes (les 4 premiers de la poule « Excellence » de l'édition précédente). Et il n'y aura pas de descente pour le 4^e pour la saison concernée.**

	Ligue Grand Est de Badminton Maison des Sports 13 rue Jean Moulin 54510 TOMBLAINE	Identifiant : Règlement InterCodep 2025- 2026	PAGE N° 7
--	---	--	----------------------------------

- La poule « **Honneur** » est constituée :
 - Des CODEP arrivés 2, 3 et 4 au classement de la poule « **Honneur** » de la saison précédente + le CODEP arrivé 5^{ième} de la poule « **Excellence** ».
 - **Le CODEP qui accède en poule « Excellence » la saison d'après peut décider de rester en poule « Honneur ». Cette décision unilatérale devra parvenir à la LGEBaD lors du 1^{er} trimestre. La poule « Honneur » sera alors constituée de 5 équipes.**

3.2. En cas d'égalité dans une poule entre 2 CODEP, les CODEP seront départagées par le résultat de leur confrontation directe pure, c'est-à-dire sans double sanction liée aux éventuels points de forfait pour les matchs non joués.

3.3. En cas d'égalité dans une poule entre 3 CODEP, les équipes seront départagées dans l'ordre :

- A la différence des matchs,
- Puis si l'égalité persiste à la différence de sets,
- Puis si l'égalité persiste, à la différence de points,
- Enfin si l'égalité persiste elles seront départagées par l'âge, l'avantage allant au CODEP avec la moyenne d'âge des joueurs ayant participé au TOUR concerné la plus jeune.

Comme pour le 3.2, pas de double sanction liée aux éventuels points de forfait pour les matchs non joués.

3.4. Classement dans les poules après chaque tour

A l'issue de chaque rencontre, on attribue aux équipes les points suivants :

- + 3 points par rencontre gagnée
- + 2 points par rencontre se terminant sur une égalité
- + 1 point par rencontre perdue
- 0 point par rencontre forfait (cas de force majeure)

ART.4 DEROULEMENT D'UN INTERCODEP

4.1. Les convocations sont envoyées par la LGEBAD dans la mesure du possible 10 jours avant la date de chaque Tour.

4.2. Chaque CODEP est présent au minimum 40 minutes avant le début de sa première rencontre.

	Ligue Grand Est de Badminton Maison des Sports 13 rue Jean Moulin 54510 TOMBLAINE	Identifiant : Règlement InterCodep 2025- 2026	PAGE N° 8
--	---	--	----------------------------------

4.3. Une rencontre entre 2 CODEP est composée de 5 matches par catégorie (benjamine et minime) soit un total de 10 matchs.

4.4. Dans chaque catégorie ont jouera: 1 SH, 1 SD, 1 DH, 1 DD, 1 DMx, chaque match se jouant en 2 sets gagnants de 21 points.

4.5. Un même joueur ne peut pas disputer plus de 2 matches lors de la même rencontre.

4.6. Deux documents sont à fournir successivement à chaque jour d'un InterComité par les responsables de chaque CODEP :

- La feuille de présence, faisant état des joueurs présents. Cette feuille est à rendre à la table de marque au plus tard 30 minutes avant la 1^{ière} rencontre du CODEP concerné. Elle est valable pour toutes les rencontres du jour, et elle peut être modifiée, avec l'accord du JA, d'une rencontre à l'autre. **Si l'interface capitaine de BadNet est utilisée, alors la déclaration des présents se fera via cette interface sur téléphone ou tablette dans les mêmes délais, et pour chaque rencontre. Le JA ou la table de marque validera cette déclaration.**
- La feuille de match faisant état de la composition de l'équipe du CODEP pour chaque rencontre du tour. Cette feuille est à rendre à la table de marque au plus tard 15 minutes avant l'heure de début de chaque rencontre. **Si l'interface capitaine de BadNet est utilisée, alors la composition de l'équipe se fera via cette interface sur téléphone ou tablette dans les mêmes délais, et pour chaque rencontre. Ils devront également proposer ensemble un ordre de match via cette interface, à valider sur une seule des interface. Le JA ou la table de marque validera les compositions d'équipe et l'ordre des matchs. L'ordre des matchs peut être modifié par le JA.**
- **Si l'interface capitaine n'est pas utilisée, et** dans le cas d'une rencontre sans arbitre, les responsables des 2 CODEP s'affrontant sont responsables du remplissage et du retour de la feuille de match à la table de marque à l'issue de la rencontre.

4.7. Le résultat de chaque rencontre est déterminé par le nombre de matchs gagnés, perdus et forfaits sur l'ensemble des 10 matchs, selon le barème suivant :

- + 1 point par match gagné
- 0 point par match perdu
- - 1 point par match non joué

4.8. Tous les joueurs figurant sur la feuille de présence d'un CODEP ne sont pas obligés d'être aligné sur la rencontre concernée, en revanche aucun joueur non inscrit sur la feuille de présence ne peut prendre part à une rencontre.

	Ligue Grand Est de Badminton Maison des Sports 13 rue Jean Moulin 54510 TOMBLAINE	Identifiant : Règlement InterCodep 2025- 2026	PAGE N° 9
--	--	---	---

- 4.9. De plus, un joueur inscrit dans la liste des joueurs sur BadNet par son CODEP lors de la phase des inscriptions (article 1.6) peut ne pas apparaître sur la feuille de présence le jour de l'InterComité.
- 4.10. Avant le début d'une rencontre, si un joueur se blesse, le JA pourra accepter de modifier la feuille de match. Le joueur dit « blessé » ne pourra prendre part à une autre rencontre de la journée que sur accord du JA.
- 4.11. Une fois la rencontre lancée, si à la suite d'une blessure durant un match (ou à la suite d'un match), un joueur n'est plus en mesure de jouer son match suivant, il pourra être remplacé sur la feuille de match par un autre joueur de son CODEP sous réserve que ce dernier apparaisse bien dans la feuille de présence et que cela ne l'amène pas à faire plus de 2 matchs lors d'une rencontre.
- 4.12. En cas de force majeure, si lors d'un Tour un CODEP n'a pas suffisamment de joueurs pour jouer tous les matchs d'une rencontre, il pourra tout de même jouer les matchs « faisables ».
- 4.13. Un CODEP qui ne se présenterait pas à la convocation de **l'InterComité** sera déclaré forfait sur le Tour concerné et ne marquera aucun point sur ce Tour.
De plus, la LGEBaD se réserve le droit de lui attribuer une sanction financière dans le cadre du dialogue de gestion Ligue/CODEP.

ART.5 CEREMONIE PRESENTATION DES EQUIPES ET REMISE DES PRIX

- 5.1. Le 1^{er} jour, quand tous les CODEP seront présents, une cérémonie de présentation des équipes sera mise en place.**
- 5.2. Lors de la cérémonie de remise des prix du 2^e jour, les CODEP en poule « Excellence » qui termine aux 3 premières places seront récompensés par des médailles pour tous ses jeunes et coachs participants (Or, Argent, Bronze). Le CODEP qui termine 1^{er} recevra également une coupe, qu'il devra faire graver avec son nom et la saison concernée. Il conservera cette coupe jusqu'à la prochaine édition ou il devra la restituer.**
- 5.3. Tous les CODEP participants à cette cérémonie, le 1^{er} de la poule « Honneur » sera aussi récompensé par des médailles d'une autre couleur que dans la poule « Excellence » (étain, ou autre couleur ou forme) ou par des trophées.**
- 5.4. L'ordre de passage devant le podium se fera selon le classement final des 9 CODEP, du 9^e CODEP jusqu'au 1^{er} CODEP, Champion du Grand Est des Comités Départementaux de badminton. Puis tous les Comités seront réunis pour une photo final.**